

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces.	la ligne.....	20
Réclames.	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 AVRIL

Élection sénatoriale du 19 avril

CANDIDAT CONSERVATEUR

J. MERLETAncien Préfet de Maine-et-Loire,
Ancien Député

ENTRE EUX

- Vous êtes un voleur !
- Vous en êtes un autre !
- Vous êtes un escroc !
- Et vous un habitué de correctionnelle !
- Tripoteur !
- Maître chanteur !...

Que signifie tout ce tapage ? — Ce n'est rien, ce sont des républicains qui causent entre eux. Il y a environ quinze jours que la conversation est commencée : elle est montée aussitôt à un diapason assez élevé où, depuis, elle s'est maintenue. Spectateurs très désintéressés, nous nous contenterons de marquer les coups.

M. Portalis, directeur du *XIX^e Siècle*, est-il un virtuose en chantage, comme l'affirme le *Petit Journal* ? — Hé ! Hé !

M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, a-t-il touché des pots-de-vin considérables pour lancer certaines affaires véreuses, comme l'affirme le *XIX^e Siècle* ? — Heu ! Heu !

Rabelais dit : Que sais-je ? Et Montaigne : Peut-être !

Venant à la rescousse, M. Ch. Laurent, directeur du *Jour*, accuse M. Portalis des plus honteuses manœuvres.

Les autres feuilles républicaines gardent, en général, un silence aussi prudent que celui de Conrart sur ce pugilat épique qui réclamerait un nouvel Homère. Ne sont-elles pas suffisamment édifiées en ce qui concerne la moralité et la probité réciproque des « frères et amis » qui, cette fois, renonçant à laver leur linge sale en famille, prennent le public pour juge des coups de battoir qui les éclaboussent respectivement, à la grande joie d'une galerie quelque peu blasée désormais sur des spectacles de ce genre ?

Quant aux conservateurs, que pourraient leur apprendre ces révélations qu'ils ne savaient déjà ?

Le cynisme des républicains ne leur est-il pas bien connu ?

Il n'y a là-dessous que de misérables questions de boutique.

Le *Petit Journal* dit et prouve — avec pièces à l'appui — que M. Portalis, directeur du *XIX^e Siècle*, est un maître chanteur et le plus malhonnête des hommes.

Le *XIX^e Siècle* dit et prouve — avec force documents — que M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, a exploité ses lecteurs de la plus odieuse façon en touchant de fortes sommes pour leur recommander des affaires financières qu'il savait pertinemment être détestables.

Et après ?

Cela empêchera-t-il les abonnés du *XIX^e Siècle* de se délecter dans la lecture de leur feuille préférée, et les « gogos » du *Petit Journal* de continuer à se faire voler par la gazette chère aux concierges ?

La bêtise humaine n'a pas de limites.

Et notez bien qu'aux dernières élections, M. Portalis était soutenu, comme candidat, par toutes les fractions républicaines, contre M. Loreau, un brave homme dont le casier judiciaire était vierge, qui n'avait jamais patronné aucune affaire véreuse, lui, et qui — cela est un comble ! — se présentait comme *républicain modéré*.

Hein ! Qu'en dites-vous ?

M. Loreau a fini par être élu, c'est vrai, mais après avoir été invalidé d'abord par la Chambre.

Au surplus, comme nous le faisons remarquer tout à l'heure, la plupart des journaux républicains évitent avec soin aujourd'hui de prendre part à la polémique ouverte entre le *XIX^e Siècle* et le *Petit Journal*.

Cette pudeur — un peu tardive, d'ailleurs — se comprend.

Ces journaux, en effet, ne pouvaient ignorer, au moment des dernières élections, des faits qui remontent à une époque beaucoup plus éloignée. Dès lors, comment expliquer leur campagne en faveur de M. Portalis ?

Il y a là, vraiment, un exemple dont les conservateurs pourraient profiter, une leçon qui ne devrait pas être perdue pour eux.

Quelle discipline parmi leurs adversaires ! Ceux-ci savent que leur candidat est un gremlin : qu'importe ! c'est le représentant de leurs idées ; ils le soutiennent quand même, envers et contre tous.

C'est seulement quand la lutte contre l'ennemi commun est terminée, que ces gens-là se battent, et encore voyez de quelle discrétion font preuve la plupart d'entre eux vis à vis de M. Portalis !

Ah ! certes, elle est très édifiante, cette guerre au couteau — ou, pour mieux dire : au stylet — entre frères et amis. Nous ne nous inscrirons pas en faux contre les affirmations des uns ni des autres : les républicains se connaissent si bien ! Il serait à souhaiter seulement que nous fussions assez intelligents et assez unis, nous autres catholiques et royalistes, pour tirer quelque profit de leurs polémiques et de leurs divisions.

ALPHONSE POIRIER.

LES DÉMENTIS OFFICIEUX

Les démentis officieux se suivent et se ressemblent, c'est-à-dire qu'ils déclarent inexacts des renseignements qui sont malheureusement très authentiques.

Nos gouvernants sont incorrigibles.

On n'a pas oublié l'émotion que souleva la lettre de M^{gr} Puginier, évêque du Tonkin, sur la situation de notre colonie. Cette lettre ne se contentait point de dire que les choses vont mal, elle articulait des faits précis, faisait toucher du doigt les causes, citait des chiffres et nommait les endroits.

M. le sous-secrétaire d'État aux colonies, in-

terrogé au Palais-Bourbon, haussa les épaules, déclara que les faits étaient de simples apparences, que les pirates n'existaient que dans l'imagination des romanciers, que la situation, loin d'être inquiétante, s'améliorait de jour en jour, et qu'enfin il n'y avait pas lieu de se préoccuper des nouvelles répandues par les alarmistes.

Les reporters officieux allèrent, à la suite de cette déclaration officielle, chercher auprès de M. le sous-secrétaire d'État les éléments d'une note rassurante que publièrent les journaux républicains.

Le *Temps* se fit remarquer, entre autres, par son optimisme tonkinois.

Or, avant-hier, le même *Temps* résumait en ces termes les nouvelles apportées par le dernier courrier d'Indo-Chine :

« Les nouvelles montrent que la situation générale n'a guère changé. De nombreuses bandes de pirates parcourent le pays, semant la terreur et les déprédations sur leur route... »

Rien que dans le Delta et dans son voisinage immédiat, le *Temps* signale l'existence de vingt-trois bandes armées de fusils à tir rapide et comptant chacune de deux cents à quinze cents combattants.

C'est-à-dire que c'est la situation dénoncée par M^{gr} Puginier.

Les démentis officieux n'ont eu, on le voit, d'autre but que de cacher la vérité, comme toujours.

Il n'est pas douteux que le gouvernement, aussitôt la rentrée des Chambres, va être interrogé de nouveau.

Et que répondra M. le sous-secrétaire d'État aux colonies ?

Les Républicains et le prince Louis

Les républicains viennent d'éprouver une vive déception.

Ils attendaient avec impatience l'ouverture du testament du prince Jérôme et ils s'imaginaient qu'une brouille allait éclater dans la famille impériale.

Le testament, pensaient-ils, est tout en faveur du prince Louis. Ce dernier va donc se séparer de son frère, de son chef, et se poser lui-même en prétendant. Ça marche ; nous aurons du scandale sur la planche.

Mais voilà que le prince Louis déclare n'accepter aucun des avantages politiques ou pécuniaires que lui confère le testament ; voilà qu'il manifeste pour son frère la plus ardente et la plus respectueuse affection ; voilà que son seul désir est de reprendre son service dans l'armée russe.

D'où, colère de nos gouvernants.

Il faut les entendre flétrir à qui mieux mieux ce fils dénaturé ; ils ne trouvent pas d'injure assez forte pour exprimer leur indignation.

Le prince Louis entend partager la succession avec sa mère, sa sœur et son frère : c'est une trahison !

Il reconnaît son frère comme le chef du parti : c'est odieux !

Il continue d'aimer tous les membres de sa famille : c'est abominable !

Ainsi parlent, ou plutôt hurlent, les journaux fondsecretiers.

Un seul journaliste républicain, M. Charles Laurent, ne s'est pas mêlé à ce concert, et il a infligé une leçon d'impartialité à ses confrères.

« Je trouve, écrit-il dans le *Matin*, que voilà de bien gros mots et que l'action du prince Louis était la seule que, en tout dignité comme en toute générosité, il put résoudre.

» Mais quoi ! ce jeune prince n'avait pas seulement un père, j'imagine ! Il avait une mère aussi, et il s'en souvient, et ne se reconnaissant pas le droit de servir d'instrument à des divisions conjugales qu'il doit ignorer ou à des rancunes paternelles dont il a souffert, il offre de lui-même, aux trois êtres dont les veines roulent le même sang que les siennes, leur part du bien commun. — Vous trouvez cela mauvais, vous ?

» ... Pour être un fils pieux, fallait-il que ce cadet, grimant sur les épaules de son aîné, se présentât au peuple comme le seul héritier de l'empire et s'installât dans les domaines pleins de souvenirs impériaux, en confinant tous ceux qui sont de sa race dans des retraites besoigneuses ou appointées par des étrangers ?

» Vous dites que cela eût été plus digne d'un honnête homme ? Vous trouvez que cela eût traduit plus de respect pour le prince disparu ? Je crois, au contraire, que du cœur du prince Louis, comme dit Vauvenargues, une grande pensée est venue à son esprit, et qu'il a bien fait de l'accueillir. »

C'est là le langage de tout homme impartial, qui respecte la vérité et ne se croit pas contraint de blâmer tout ce que font ses adversaires politiques.

Il n'en fait pas moins honneur à M. Charles Laurent.

Cette sévère leçon a d'autant plus d'autorité qu'elle est administrée aux journaux républicains par un ennemi de l'Empire.

Un observateur.

INFORMATIONS

LA MANIFESTATION DU 4^{er} MAI

Dans une réunion tenue dimanche, salle Petrelle, la corporation des tailleurs a décidé de prendre part à la manifestation du 4^{er} mai. Une réunion publique aura lieu, le matin, à dix heures, et les ouvriers tailleurs « chômeuront en faveur de la journée de huit heures ». Les maisons de confections qui renverraient leurs ouvriers à cette occasion seront mises à l'index pour quinze jours. Enfin, les tailleurs n'enverront aucune délégation aux pouvoirs publics par raison qu'ils n'attendent « aucune réforme du gouvernement parlementaire actuel, qu'ils considèrent comme incapable de résoudre aucune question sociale ».

Le service de la Sûreté ne croit pas, malgré toutes les informations données à ce sujet, que la journée du 1^{er} mai se passe sans quelques troubles à Paris.

On cherche paraît-il à dépister la police ; mais les renseignements qui lui sont parvenus, de différents côtés, l'obligent à se tenir sur ses gardes.

M. Caubet, ancien chef de la police municipale, est mort hier matin en son domicile, 57, boulevard Richard-Lenoir.

M. Caubet était âgé de soixante-neuf ans. Il avait été appelé à la direction de la police municipale sous le préfectorat de M. Andrieux.

M. Caubet, retraité il y a deux ans, a été remplacé par M. Gaillot.

On annonce aussi la mort de M^{me} Déroutède, mère du député de la Charente.

La monnaie d'or

A propos du renouvellement du privilège de la Banque de France, il a été question de charger cet établissement de l'entretien de la monnaie d'or.

Disons tout de suite que la Banque ne paraît pas se soucier d'entreprendre cette opération, qui, en dehors de son coût, trois ou quatre millions, entraîne une grosse somme de travail.

Mais l'or a donc besoin d'être entretenu ? demanderez-vous.

Oui, on l'entretient comme on entretient les billets de Banque et comme l'on entretiendrait au même titre la monnaie d'argent si sa valeur intrinsèque n'était pas si faible qu'il est plus économique d'opérer par retrait et par refonte de nouvelles espèces sur lingots.

Par entretien de l'or on entend, comme bien vous le comprenez, la surveillance de la circulation, le retrait des pièces usées ou altérées et leur remplacement par des espèces nouvelles.

— L'or s'use-t-il beaucoup ?

Aujourd'hui, il s'use moins que jadis. Le monnayage est fait avec des alliages moins dosés. La frappe est plus précise. Les pièces, étant mieux confectionnées, sont moins sujettes à s'altérer par l'usage. Néanmoins, en un siècle, on peut compter qu'un million d'or est réduit à 920 ou 930,000 fr.

Pour l'argent, la destruction est beaucoup plus rapide. En deux siècles, une pièce d'argent a complètement disparu, — au point de vue théorique. Il est vrai que l'argent circule beaucoup plus.

Ce qui prolonge également la durée actuelle de l'or, c'est la grande circulation de la monnaie fiduciaire, qui évite les déplacements de fonds ; les gros paiements en or par sacs, ceux qui altèrent le plus les espèces par suite du frottement, n'ont plus guère lieu que pour l'étranger, et encore les « Chambres de liquida-

tion » sont arrivées à les supprimer presque complètement.

Mais ce qui diminue surtout la valeur de la monnaie d'or en circulation, ce sont les altérations volontaires. Il y a des faussaires qui ne fabriquent pas de fausse monnaie et qui se contentent d'altérer la bonne. Au point de vue légal, les pénalités encourues sont les mêmes, mais il est plus facile de mettre en circulation une pièce « lavée » ou « vidée » que de refabriquer un louis avec un alliage quelconque.

Pour « laver » les pièces, ce qui est une opération presque classique que pratiquaient déjà au Moyen-Âge les Juifs et les Lombards, on plonge les espèces dans un bain d'eau régale (eau contenant de l'acide chlorhydrique et de l'acide azotique) convenablement dosé ; après quelques secondes d'immersion, l'eau arrive à dissoudre une partie de la pièce, qui se transforme en chlorure d'or que l'on réduit par la chaleur.

Il y a quelques années, on découvrit une vaste entreprise de lavage des pièces, à laquelle certains caissiers et garçons de recette fournissaient les matières premières ; on enlevait jusqu'à un pour cent du poids de la pièce, et on lavait pour cent à cent vingt mille francs d'or par jour ; malgré les frais qu'elle entraînait, cette opération frauduleuse donnait plus de 500 francs de bénéfices par jour.

L'« évitage » est plus difficile, mais il permet d'enlever près d'un tiers de la matière précieuse.

Avec une fine tarière un trou est pratiqué dans l'épaisseur de la pièce. Par ce trou, on retire la plus grande quantité d'or possible sans toucher aux effigies. On coule à la place de la matière d'imprimerie, c'est-à-dire un alliage de plomb et d'antimoine ; puis on dore fortement le trou qui a été rebouché et la pièce apparaît intacte.

Si le remplissage a été bien effectué et si la fermeture est faite avec de l'or, la pièce sonne comme une bonne pièce.

Inutile de parler du « rognage » qui remonte à la plus haute antiquité et qui demande une grande habileté manuelle. Il consistait à diminuer à la meule le diamètre des pièces. C'est pour cela que les monnaies ont aujourd'hui une tranche gravée. Aussi les « rogneurs » se contentent d'aviver à l'aide d'un burin les contours des effigies et de les faire saillir davantage en supprimant du métal dans l'épaisseur de la pièce.

Il n'y a plus guère que les Arabes qui pratiquent le « rognage », et l'Algérie est infestée de pièces de 20 francs rognées.

En France et surtout en Angleterre, on pratique très couramment « le sciage ».

A l'aide d'une scie mécanique fine comme un ressort de montre, la pièce est partagée en trois dans le sens de l'épaisseur, et l'intérieur est remplacé par une feuille de cuivre qui est

soudée ; puis, au burin, l'on refait la tranche.

Bénéfice : dix francs par pièce.

Ces pièces altérées circulent fort longtemps avant d'être découvertes ; elles ne le sont le plus souvent que dans les caisses publiques, et c'est alors qu'on les remplace.

Vous voyez que l'entretien de l'or n'est pas une légère opération !

ÉTRANGER

ITALIE. — *La Mala Vita*. — On écrit de Naples :

« Au moment où toute l'Italie s'occupe des événements de la Nouvelle-Orléans, où une Société secrète, dite des Innocents, alarmait autorités et population, s'ouvre à Bari un grand procès contre la Mala Vita. Cette association de malfaiteurs a longtemps répandu la terreur à Bari et dans la Pouille. Enfin la justice est intervenue et la police, secourant sa torpeur, a fait une gigantesque razzia. Plus de 200 individus de tout âge, de tout rang social, ont été arrêtés, et 178 ont été maintenus en prévention.

» Pendant l'enquête, une tentative de révolte a eu lieu au château de Bari. Appuyés par une manifestation menaçante du dehors, les prisonniers de la Mala Vita ont tenté de s'échapper. Il a fallu appeler en toute hâte tous les carabiniers et des détachements d'infanterie pour avoir raison des rebelles. L'un d'eux, un des meneurs nommé Faccelli, a été tué à coups de fusil pendant la révolte.

» Le procès a commencé dans un vaste édifice du château. Un grand déploiement de force publique est nécessaire pour contenir tous les prisonniers, qui sont en général jeunes et déterminés. On les amène par groupes, sous une forte escorte ; ils sont menottés et enchaînés.

» Les actes de cet étrange procès sont si volumineux qu'ils emplissent un chariot escorté par douze carabiniers royaux. »

NOUVELLES MILITAIRES

MOUVEMENT DE TROUPES

C'est à tort que certains journaux ont annoncé le déplacement de la brigade de cuirassiers stationnée à Paris et Versailles depuis 1886.

La brigade prendra simplement part aux manœuvres du 4^e corps d'armée.

OFFICIER FRANÇAIS NOMMÉ GÉNÉRAL

Un récent iradé du sultan Abdul-Hamid nomme comme *liva*, ou général de brigade au service de l'empire ottoman, un de nos compatriotes, M. de Toustain.

Originaire d'une noble famille bretonne, an-

cieu officier français en Algérie, ancien chef de l'état-major en Roumélie orientale de 1879 à 1885, M. de Toustain avait été admis, il y a quelques années, dans l'armée turque avec le grade de colonel.

C'est sur la demande de l'ambassade de France à Constantinople que le colonel de Toustain vient d'être promu général de brigade. Ce grade lui confère le titre de pacha.

Chronique Locale ET DE LOUEST

L'emprunt de la ville de Saumur

La souscription à l'emprunt de 400,000 francs, pour le paiement de l'indemnité de reprise du service des eaux, sera ouverte à la Mairie de Saumur les vendredi 24 et samedi 25 avril, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Il sera procédé s'il y a lieu à la répartition entre les souscripteurs, au prorata de leurs souscriptions, jusqu'à concurrence de la somme de 400,000 fr.

Les versements pourront se faire aussitôt après la souscription, autant que possible en billets de banque.

Les obligations seront remboursables en trente années par voie de tirage au sort.

Nous avons annoncé le mariage de M^{lle} Aline Cottineau, fille de notre sympathique sous-préfet, avec M. Constant Buisson, capitaine au 136^e de ligne, en garnison à Saint-Lô.

La célébration du mariage est fixée au mardi 28 avril. Tous les vœux sont acquis aux futurs époux.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 avril. — René-Louis Percevault, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 14 avril. — Louis-Clément Laboureau, cultivateur, de Varrains, a épousé Martine Luzé, couturière, de Saumur ; — Albert-Henri-Benjamin David, électricien, a épousé Berthe-Clémence Lecoq, professeur de piano, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 13 avril. — Louise Fresnaie, épouse de Jean-Auguste Lemert, 47 ans, rue de la Croix-Verte ; — François Cesbron, employé de commerce, 54 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie.

CADAVRE TROUVÉ EN LOIRE

Jedi dernier, des pêcheurs ont retiré de la Loire, entre Saint-Martin et Saint-Clément, un cadavre dont l'identité n'a pu être constatée.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Ferrari se tut un moment, comme pour se consulter, puis il demanda d'un ton sous lequel perçait une émotion qu'il s'efforçait de cacher :

— Pouvez-vous me nommer aussi l'autre enfant, celui du beau-père, celui en faveur duquel il voulait dépouiller Louis Talbot de son héritage ?

— Tiens ! tiens ! fit le journaliste. Il paraît que l'histoire que je vous raconte vous intéresse plus que vous ne le prétendez !

— Je n'y attache aucune autre importance que celle que l'on accorde à un fait divers. Quand on a commencé à en prendre connaissance, on veut en savoir la fin. C'est affaire de curiosité... de simple curiosité.

— Je vous donnerai ce renseignement avec autant de facilité que l'autre. L'adversaire, le rival de Louis Talbot, s'appelle Maurice Belcoq.

— Ce Maurice Belcoq, demanda Ferrari, que fait-il ?

Alguazil remarqua que la voix de son compagnon avait tremblé en posant cette question.

— Paste ! pensa-t-il. Il faut que l'intérêt que notre explorateur porte à ce Maurice Belcoq soit bien grand, pour que son émotion se manifeste ainsi dans son ton. Est-ce bien là le voyageur qui expliquait froidement la façon dont une nuit il avait tué quatre de ses porteurs, et qui ne songeait qu'à se plaindre égoïstement de la mauvaise trempe d'un couteau ? Cette émotion est extraordinaire. Quel intérêt ce rouleur des grands chemins du monde, impassible devant les murmures et les applaudissements d'une assemblée d'élite, peut-il apporter à l'histoire de Marchand et de son protégé ? Voilà qu'il tremble en me questionnant. C'est étrange, en vérité. Allons de l'avant ! J'apprendrai peut-être ce que cet homme cache sous son masque.

— Maurice Belcoq est avocat, répondit le journaliste. Voilà même une belle occasion qui s'offre à lui dans l'affaire Marchand de se lancer en plaidant un procès important.

» Il éprouvera sans doute de grandes difficultés pour obtenir la faveur de présenter la défense de l'accusé, car les avocats les plus éminents brigueront ce rôle. Ils savent que le

public tout entier s'occupe de cette affaire, et que l'avocat qui prendra la parole à cette occasion, devant la cour d'assises, deviendra du même coup célèbre dans toute la France. Ensuite, c'est une belle cause. Les preuves matérielles accablent jusqu'à présent Marchand, mais il nie avec une telle fermeté, avec une telle persistance, que je me demande, et que beaucoup de mes confrères de la presse se demandent, s'il n'est pas innocent, s'il n'est pas victime de quelque machination infernale. Ah ! Ce serait un triomphe superbe pour l'avocat qui arracherait au jury la vie de cet homme ! Maurice Belcoq a pour lui d'être l'ami du romancier, et, peut-être, à cause de ce titre, malgré sa jeunesse et son inexpérience, obtiendra-t-il que l'écrivain lui confie le soin de sa défense. S'il réussit, ce sera la fortune pour lui. Seulement, il aurait besoin d'un conseil, d'un mentor qui le dirigeât, qui le guidât de son expérience, et, surtout, qui lui fournit des preuves de l'innocence de son client. Une preuve, une seule preuve, bien que petite, apportée en plein tribunal, produite au cours du plaidoyer, pourrait emporter cause gagnée.

» Mais Maurice Belcoq n'aura pas de protec-

teur, car les avocats célèbres qui espèrent cette plaidoirie, et qui s'en verront frustrés, le laisseront se tirer d'affaire comme il le pourra. Je le répète, il lui faudrait un conseil.

Ferrari, en proie à une grande émotion, riposta :

— Il l'aura.

— Il l'aura ! Qui sera-ce ?

— Moi !

— Vous ! s'écria le journaliste. Je croyais que l'histoire que je vous avais racontée, me vous intéressait pas.

Le voyageur ne répondit pas tout de suite.

La voiture parcourait la rue de Rivoli. Elle s'arrêta devant l'hôtel des *Peuples Latins*.

— Tout à l'heure, monsieur le journaliste, dit Ferrari, vous me demandiez de garder pour moi les renseignements que vous aviez à me communiquer. Je vous promets le silence sur ce que vous venez de me dire, et sur ce que vous m'apprenez encore. Je pense que ce que vous m'avez déjà dit n'est rien à côté de ce qui vous reste à me révéler.

— En effet, mais vous avez si peu de temps pour m'écouter !... Cependant, si vous désirez m'entretenir, fixez-moi un jour et une heure où vous serez moins occupé, je vous fournirai

L'inhumation, autorisée, a eu lieu à Saint-Clement. Bientôt le rumeur publique a prétendu que c'était le corps du sieur Delabarre, dont nous avons annoncé la disparition ainsi que celle de sa femme. L'exhumation a été ordonnée avant-hier, et les parents de M. Delabarre ont déclaré ne pas reconnaître dans ce cadavre le membre de leur famille recherché depuis deux mois.

On croit plutôt que c'est celui du sieur Gougès, de Chartres, qui s'est déshabillé sur le pont Cessart dans la nuit du 17 février et s'est précipité dans la Loire.

Le bruit a été répandu de nouveau ce matin que le corps de M^{me} Delabarre avait été également retrouvé. Rien n'est venu confirmer cette nouvelle.

DÉCLASSEMENT DU LAYON

Par décret du 26 mars dernier, la partie de la rivière du Layon comprise entre les ponts de Concourson et de Chaudfonds, cessera d'être classée parmi les rivières navigables.

THOUARCE. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M^{me} La Reveillère, belle-mère de M. de Soland, député de Maine-et-Loire.

C'est une grande perte pour les pauvres de Thouarce et des environs, dont elle était l'insigne bienfaitrice.

Les obsèques de M^{me} La Reveillère ont eu lieu aujourd'hui à 10 heures.

LES RÔDEURS DE NUIT A ANGERS

Le tribunal correctionnel a jugé et condamné les malfaiteurs qui ont attaqué un employé de la poste, rue de Bouillou, à 10 heures du soir, et quelques instants après, rue Boreau, un vieillard, M. Rétif, qu'ils ont battu et dépouillé, de 607 francs.

Deux de ces malfaiteurs ont été condamnés à deux ans de prison et 50 fr. d'amende, un à quinze mois, et deux autres, moins compromis, à un mois seulement; encore l'un de ceux-ci, à qui l'on donne le surnom de « Car-touche », bénéficiera de la loi Bérenger; le voici condamné à l'honnêteté forcée, ou il payera double.

CHOLET. — Courses de vélocipèdes. — Le dimanche 26 avril 1891, de grandes courses internationales de vélocipèdes, organisées par le Vélo-Club de Cholet, auront lieu au vélodrome de la Moine, avec le concours de la musique municipale. La fête commencera à deux heures.

— Une fête choletaise. — Nous apprenons que quelques personnes intelligentes dévouées organisent une fête qui s'appellera « la Fête du Printemps ». Elle aura lieu le dimanche 17 et lundi 18 mai, sur la place des Moutons, à Saint-Pierre. Le succès est assuré.

— Courses de Cholet. — Les courses de bien d'autres détails, et ceux-là d'une importance capitale.

— Venez me voir demain matin à dix heures. D'ici là, rappelez à votre mémoire le plus grand nombre de renseignements possible. Par contre, je mettrai à votre disposition le récit d'aventures par lesquelles j'ai passé en Afrique, capable de doubler le nombre des lecteurs de votre journal.

Pietro Ferrari ouvrit la porte du fiacre et descendit sur le trottoir.

— C'est bien convenu, dit-il. Je vous attends demain à dix heures.

La voiture allait se remettre en marche. Il l'arrêta, se pencha à l'intérieur de la portière et fit rapidement cette recommandation au chroniqueur :

— Quoi que puisse vous donner à penser l'intérêt que je parais prendre à l'affaire Marchand, je compte que vous garderez vos réflexions pour vous.

— Vous pouvez y compter, monsieur Ferrari. Discretion pour discretion! Renseignements pour renseignements!

— Donc, à demain!

— A demain!

(A suivre.)

Cholet, fixées primitivement au 3 mai, sont renvoyées au 24 mai.

— Par la fenêtre. — Dimanche dernier, vers dix heures du matin, un soldat du 77^e de ligne, en traitement à l'hospice, s'est jeté de la fenêtre d'un deuxième étage dans la cour. Ce militaire, dont le cerveau est mal équilibré, ne s'est fait, en tombant, que des contusions sans gravité.

LE MANS. — Un pari. — Lundi, vers 10 heures 45 du matin, un terrible accident est arrivé sur l'avenue Thiers, en face le magasin de chaussures qui porte pour enseigne : « Aux bords de la Loire », et qui appartient à M. Anxionnaz.

Un ouvrier cordonnier, le sieur Briolet Edouard, qui était employé depuis six mois environ chez M. Anxionnaz, avait fait le pari de franchir l'espace qui sépare les deux fenêtres des mansardes, en suivant la gouttière. Il avait, paraît-il, fait une expérience dimanche et avait parfaitement réussi...

Lundi matin, M. Anxionnaz fut prévenu du pari engagé par Briolet; il lui défendit de l'exécuter, en lui représentant les dangers de l'entreprise.

Briole, malheureusement, ne tint aucun compte de la défense, et quand il apprit que son patron s'était absenté, il sortit par la fenêtre d'une mansarde et se mit à longer la gouttière. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il perdit l'équilibre et tomba dans l'espace. Le malheureux vint s'abîmer au pied d'un agent de police qui passait en ce moment; il se fractura la tête, et sa cervelle jaillit sur le trottoir.

M. Eker, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, prévenu, fit mander M. le docteur Persy, qui, du reste, ne put que constater le décès.

Briole était âgé de 27 ans. Son corps a été placé dans une voiture de place et reconduit à son domicile, 62, rue Porte-Sainte-Anne.

(La Sarthe.)

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

Théâtre de Saumur

Madame Mongodin. — Musotte.

Il a fallu M. Frédéric Achard et Madame Mongodin pour remuer les théâtres et déri-der un brin ces boudeurs qui semblaient avoir rompu complètement aussi bien avec l'opéra qu'avec la comédie.

L'intelligent impresario, il est vrai, a le monopole du succès, et, quand il se met en campagne, on est certain qu'il ne s'embarque que muni d'œuvres marquées au bon coin et d'excellents artistes pour les interpréter.

Ce n'était pas une salle comble que nous avions jeudi dernier; mais enfin il y avait « du monde » comme on dit, et ce monde a ri, mais a ri aux larmes.

La donnée de cette comédie est des plus cocasses: c'est l'histoire d'une fausse vertueuse, M^{me} Mongodin (M^{me} Achard), qui abuse de sa réputation pour faire endurer à son trop faible époux mille misères. — M. Mongodin (Achard), a des révoltes aussitôt calmées par la présence de sa femme; mais, pour se soustraire à la tyrannie, et vivre un peu d'une vie meilleure, il a des moyens inénarrables où des scènes plus ou moins scabreuses provoquent constamment une grande hilarité.

Les saillies, les mots délicieux et pleins d'esprit que MM. Blum et Toché ont répandus dans cette spirituelle comédie ont fait que le succès de Madame Mongodin a été aussi considérable que celui des œuvres déjà nombreuses de ces auteurs si bien doués pour la gaieté.

La troupe de M. Achard présente un ensemble parfait. Comme chefs de file, M. et M^{me} Achard ne déraillent pas et obtiennent toujours la plus grande part du succès.

Lundi, la tournée Paul Deshayes nous donnait Musotte, de MM. Guy de Maupassant et Jacques Normand — les larmes après les ris. Ah! ce n'est pas gai, Musotte, et l'histoire de la petite contrefaçon de Musette n'est pas de celles qui peuvent être acceptées sans restriction de nous autres, simples provinciaux. Quelques journalistes appellent ces œuvres-là hardies. Je vous écoute. Cette hardiesse frise un peu la témérité, et si des auteurs réfléchissaient tant soit peu aux conséquences de pareilles situations, ils n'écriraient pas de comédies.

Voyons: une jeune mariée de quelques heures, prise tout-à-coup d'une vertu antique, accepte à brûle-pourpoint le bâtard nouveau-né de son mari. La mère de cet enfant vient de mourir en le mettant au monde, plus d'embaras de ce côté; mais il peut venir d'autres enfants, très légitimes ceux-là. Admettez que ces enfants soient inférieurs au physique ou au moral à l'enfant de l'autre. Quelle vie sera le ménage! D'un autre côté, cet époux au cœur d'artichaut aime tout le monde à la fois; mais il fait dans son cœur des parts et des réserves, et ce, au moment où la mère n° un fait jurer, quelques minutes avant de mourir, de ne pas abandonner l'enfant et même de le faire adopter par la jeune épouse. C'est lui, l'époux, qui raconte cela à sa femme en lui disant: « Oui, je lui ai juré, mais, pendant que je sanglotais au chevet de la moribonde, c'est à toi, chère épouse, que je pensais, etc. » Voilà de la psychologie fin de siècle qui échappe à notre entendement.

Heureusement que cette œuvre est jouée supérieurement par M^{me} Charlotte Raynard, Cludia et Mégard, ainsi que par MM. Liverani et Corbin. Nous avons applaudi avec beaucoup de plaisir M. Jacques Liverani, notre compatriote. Cet artiste est véritablement doué; il a le feu sacré de la scène, et ses accents de passion sont rendus d'une façon remarquable. On a regretté l'absence d'un souffleur dont deux artistes, que nous ne nommons pas, avaient parfois besoin. A part ce léger voile, la troupe est très brillante. Malheureusement deux représentations aussi rapprochées avaient épuisé l'enthousiasme des habitués: la salle n'était guère qu'à moitié pleine. Certes, ces artistes méritaient mieux. NEMO.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 avril 1891.

Le marché reste toujours très hésitant et les cours ne s'améliorent pas: 3 0/0, 94.95; 4 1/2 0/0, 105.85.

Nous retrouvons la Banque de Paris en tenue à 818, cours de la veille.

La Société Générale est sans changement mais très ferme à 483.75.

Le Crédit Lyonnais conserve ses bonnes tendances à 782.

La Banque d'Escompte poursuit son mouvement de reprise à 521. Le Crédit Foncier fait 1,267. Le Crédit Mobilier, à 410, est l'objet d'achats suivis au comptant.

C'est définitivement le samedi 25 courant qu'aura lieu l'émission des obligations de l'Emprunt portugais de consolidation dont la mise en circulation coïncide avec la concession du monopole des Tabacs par les soins d'une Société privée, intervenant pour le compte du gouvernement, mais agissant sous sa propre responsabilité, responsabilité qui est personnelle, absolue et sans réserve.

Ces obligations sont du type 4 1/2 0/0 de 500 fr.; leur revenu est de 22.50, net d'impôt; il est garanti par une affectation en première ligne sur la redevance du Monopole des Tabacs. Le prix d'émission sera de 437.50 et se réduira à 435 fr. pour ceux qui se libéreront à la répartition. A ce dernier prix, le placement ressortira, net, à 5.17 0/0, et, si l'on ajoute la prime d'amortissement, à 5.61 0/0.

On remarque également l'activité des obligations des chemins de fer de Puerto-Santa-Maria à San Lucar de Barrameda. Les derniers travaux de la ligne sont en voie d'achèvement et l'ouverture à la circulation est imminente.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico clôture en progrès à 280. Rappelons qu'un tirage aura lieu le 1^{er} juin.

Les Chemins Economiques sont à 424.

BOURSE DE PARIS

Du 14 Avril 1891

3 0/0	94 90
3 0/0 nouveau	93 70
3 0/0 amortissable	95 15
4 1/2	105 50

MARCHÉS

LONGUÉ, 9 avril.

Blé-froment, l'hect., 22 fr. — Seigle, 14.50 à 15. — Orge, 14 fr. — Avoine, 9.50 à 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 fr. — Foin, la charretée, 780 k., 65 à 77 fr. — Paille, 25 à 28 fr. — Pain, les 6 k., 2 10. — Beurre, le demi-kil., 1 30. — Œufs, la douz., 60. — Volailles, la couple, 4 à 7 fr.

BRISSAC, 9 avril.

Froment, le d.-d.-d., 4 30. — Seigle, 2 65. — Orge, 2 90. — Avoine, 2 10. — Noix, 3 fr. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 90 fr. — Paille, 40 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 65. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, la barrique, 130 fr.

COPIE DE LETTRES SANS MOUILLAGE

Avec ce copie de lettres, il n'est pas nécessaire d'humecter le papier.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 4 40
— de 10 kil. — 4 »
La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90
Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLÈVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

Le NIGER 4/50. — INOFFENSIF CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS. Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez COUARD, coiff. p^r, 2, r. St-Jean.

HERNIÉS

COMPLÈTEMENT GUÉRIES

La plus grande reconnaissance est due à celui qui a pour but de soulager l'humanité souffrante. Aussi recommandons-nous vivement notre célèbre spécialiste, M. GLASER, à tous ceux de nos lecteurs atteints de ce mal, pour aller le consulter. La méthode pour se guérir est donnée gratis aux indigents. Les guérisons merveilleuses que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

M. GLASER en personne sera à consulter à Angers, le 17 avril, hôtel du Cheval-Blanc; à SAUMUR, le 18, hôtel de Londres.

Envoyer 50 cent., pour avoir la brochure, à J. GLASER, au Raincy, Paris.

PAUL CODET, propriétaire-gérant.

Faillite Bourasseau

Par jugement du 13 avril 1891, M. L. Bonneau a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Barthélemy Bourasseau, ex négociant, agent d'affaires à Saumur.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir du 13 avril, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Bonneau, syndic définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 9 mai 1891, à 9 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Milon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal, (268) COLLIN.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé
SES JARDINS ET SERVITUDES
AVEC OU SANS LE PARC
On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1891

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue Beau-repaire, 3.

Comprenant : MAGASIN, SALON, 4 CHAMBRES, CUISINE et GRENIER.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A AFFERMER

POUR LA TOUSSAINT 1891

La ferme de la Boire-Salée

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche de 3 hectares 82 ares 60 centiares, pré à Bellevue de 1 hectare 54 ares 10 centiares, et d'autres parcelles de pré.

Le tout situé commune de Saint-Lambert-des-Levées

S'adresser à M. RÉTAILLIAU, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, n^o 8, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A CÉDER

Au centre d'une grande ville de l'Ouest

JOLI BAZAR

BIEN ACHALANDÉ

S'adresser : Ca. D'HONDT, 1, rue Chevreul, Angers.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER de suite, pour cause de santé, r. du Petit-BON RESTAURANT, Versailles, Saumur. — S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

Une maison de commerce de Saumur demande un REPRESENTANT sérieux pour les environs. S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAITRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine, PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 4 fr.	
1 — 20 — — — — —	2 » 1 »	Par semaine
1 — 30 — — — — —	3 » 1 »	
1 — 40 — — — — —	10 » 1 50	jusqu'à
1 — 50 — — — — —	12 50 1 50	
1 — 60 — — — — —	15 » 2 »	Parfait paiement
1 — 80 — — — — —	20 » 2 50	
1 — 100 — — — — —	25 » 3 »	
1 — 120 — — — — —	30 » 3 50	
1 — 140 — — — — —	35 » 4 »	
1 — 160 — — — — —	40 » 4 50	
1 — 180 — — — — —	45 » 4 50	
1 — 200 — — — — —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, Succ^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Diners sur commande
PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce 0.60	Hollande, croûte rouge 1/2 kil. 1.90
Coulommier, — — 0.80	Roquefort (s ^{te} des caves), — 1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, — 0.95
	Emmenthal extra, — 1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane;
Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., 2 f. 90
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.
Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
M^ol-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,
M^ol-de-Ville de Saumur 1891

